

DIRECTION Administration - Rédaction 10, Rue Berlin, 10 MOULINS

TÉLÉPHONE : 88, 11-01

Chèques Postaux : Clermont-Ferrand 51-61 R. C. Moulins 1393

DE L'ALLIER, DE LA NIÈVRE ET DE SAONE-ET-LOIRE

ABONNEMENTS : Allier et limitrophes : 3 mois 33 fr. - 6 mois 62 fr. - 1 an 115 fr. Autres Départements : 3 mois, 38 fr. - 6 mois, 70 fr. - 1 an, 122 fr. - ETRANGER port en sus 50 centimes

PUBLICITÉ AGENCE HAVAS MOULINS, 37, Place d'Allier

Communiqué du haut commandement allemand

BERICHT DES OKW AM 10.7.40 :

1. U-Boot meldete die Versenkung von Handelschiffen von insgesamt 26.000 Brutto Reg. Tonnen, 10 weitere Hand-

COMMUNIQUE DU 10 JUILLET

Un sous-marin annonce avoir coulé des bateaux de commerce d'un ensemble de 26.000 tonnes, 10 autres bateaux-

LE MARÉCHAL PÉTAIN obtient des pleins pouvoirs pour réformer l'Etat

LE TEXTE CONFÉRANT CES POUVOIRS A FAIT L'OBJET A VICHY DES DELIBERATIONS DES DEUX CHAMBRES REUNIES EN ASSEMBLEE PRELIMINAIRE, PUIS EN ASSEMBLEE NATIONALE.

- LA SOUVERAINETE DE L'ETAT. Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté. L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies. Le Gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité et ordonnera pour le bien commun l'ensemble des activités françaises.

La flotte britannique attaque le port de Dakar

Le "Richelieu" a-t-il été atteint ?

Un communiqué publié par l'Armée française annonce que le 8 juillet, une force navale britannique est arrivée devant Dakar et a présenté un ultimatum indigné auv Amiral commandant la marine en Afrique occidentale française n'a pas jugé utile de répondre.

"L'île-de-France" aurait été saisi

On mande de Singapour que le 3 juillet, les autorités britanniques de ce port ont saisi le transatlantique français "L'île de France" jaugeant 43.450 tonnes.

La Commission italienne d'armistice siège à Toulon

La Commission italienne d'armistice, ainsi qu'il en fut décidé à Trian, est arrivée dans la ville de Toulon, son nouveau siège.

LES DECISIONS DE LA CHAMBRE AURONT DONC UNE VALEUR INCONTESTABLE. ELLES REPRESENTENT LA VOLONTE DE LA NATION, TOUTS CEUX QUI, ENSUITE ET DES LORS PRETENDENT PARLER AU NOM DE LA FRANCE, NE PARLERONT DONC QUEN LEUR NOM.

L'exposé des motifs

Il n'est pas sans intérêt en dehors du détail des débats, de souligner les points essentiels de l'exposé des motifs du projet de résolution tendant à réviser les lois constitutionnelles, qui a été voté, comme nous venons de le dire, par la Chambre et le Sénat.

LA LEÇON DES BATAILLES PERDUES

Il faut, dit-on dans cet exposé, que nous tirions la leçon des batailles perdues. Il faut revenir sur les erreurs, déterminer les responsabilités, rechercher les causes de nos faiblesses. Cette œuvre nécessaire sera accomplie. Mais elle ne servirait de rien si elle n'était entrecoupée par notre relèvement, car il s'agit d'abord de refaire la France.

NECESSITE D'UNE REVOLUTION NATIONALE

L'exposé des motifs montre ensuite comment aux heures les plus cruelles de notre histoire, la France doit accepter les nécessités d'une révolution nationale. Cette œuvre de reconstruction hardie et audacieuse demande de tous les Français mieux qu'un consentement résigné, même qu'une discipline active par amour de la Patrie, un don entier de confiance sans arrière-pensée, une foi ardente. Cet élan collectif donne tout son sens à la vie individuelle.

EN PASSANT

La mort du dessinateur Hermann-Paul se produit en un temps où le public a même la possibilité d'ensevelir de façon décente les disparus présentatifs d'une époque. J'ai connu Hermann-Paul, comme j'ai connu Ibel et Forain. Je n'ai pas connu Caran d'Ache. C'est à dessin que je rapproche ces noms car, liés dans le souvenir et dans l'admiration de beaucoup, ils représentent, voilà près d'un siècle, dans des camps opposés, ce que sont les vieux, oubliés ! C'était au temps de l'airain Dreyfus. Parmi les adversaires de Dreyfus figurait Forain et Caran d'Ache qui publiaient chaque semaine un illustré satirique intitulé "Le Sifflet". Les quatre antagonistes se tiraient réciproquement des coups de langue et d'armes à feu, et de coups de crayon acéré, et d'articles on ne peut plus élogieux, rivalisant de verve, d'esprit,

Comment s'est déroulée la campagne de France

Nos divisions qui avaient lutté une contre deux dans la bataille des Flandres, ont lutté cette fois une contre quatre. - Un char français s'opposait à dix chars allemands. - Malgré cette infériorité écrasante d'effectifs et de matériel nos troupes ont combattu avec une énergie qui ne s'est jamais démentie. Les grandes lignes de la bataille de France ont été résumées ainsi : La deuxième offensive allemande débuta le 5 juin, sur la Somme. Se repliant pied à pied, nos armées défendirent avec acharnement le sol de la patrie. Si, finalement, elles durent succomber devant les coups renouvelés de l'ennemi, ce fut leur infériorité numérique et matérielle qui fut la cause de leur défaite. Les Allemands jetèrent, en effet, dans la bataille, cent cinquante divisions, trois mille chars, cinq mille avions. Dans la bataille des Flandres, nos divisions avaient lutté une contre deux, elles vont lutté cette fois une contre quatre et, faute de réserves, les relèves sont impossibles. A quatre chars allemands, nous opposions, dans le nord, un char ; cette fois, un char français s'opposera à dix chars allemands. Cette disproportion choquante des moyens mécaniques résulte de la consommation rapide subie au cours des premiers combats et de l'obligation où se sont trouvées les armées du nord d'abandonner leurs chars au moment de l'embarquement. Seule l'aviation a réussi à maintenir ses effectifs. Elle a même amélioré la qualité de son matériel. Son rôle dans la bataille va grandir et elle infligera à l'adversaire des pertes de plus en plus sévères. Pendant que se déroulaient les opérations du nord, l'ennemi avait poussé en avant sur la Somme des détachements motorisés qui avaient réussi à franchir la rivière, en divers points. Nos troupes, faisant face à cette nouvelle menace, s'étaient installées sur l'Aisne et la Somme, couvrant le cœur du pays. Entre l'Aisne et la Meuse, à la charnière du nouveau front, ainsi constitué et de notre organisation défensive de nouvelles formations blindées qui trou-

Un avis aux déserteurs

Les officiers et hommes de troupe des armées de terre, de l'Air et de Mer qui se sont laissés aller à quitter le territoire français, soit parce qu'ils ignoreraient les conditions réelles d'armistice, soit qu'ils aient mal compris leur devoir patriotique, soit parce qu'ils ont suivi les conseils de certains excitateurs, doivent réintégrer immédiatement les unités auxquelles ils appartiennent. Le cas de chacun sera examiné avec le souci de tenir le plus grand compte des motifs qui les ont poussés à agir et des influences qu'ils ont subies. Ceux qui ne se conformeront pas à ces ordres perdront les bénéfices de l'indulgence que leur vaudrait le désir de compréhension de leurs chefs et se verraient appliquer rigoureusement les lois et les règlements en vigueur.

NOUVELLES BREVES

Le gouvernement anglais a fait connaître une protestation au gouvernement de Stockholm auquel il reproche d'avoir autorisé à l'Allemagne, le transit par la Suède de transports de marchandises et de troupes allemandes. L'ambassadeur américain William Bullitt a rendu visite au Maréchal Pétain et à M. Pierre Laval, à Vichy.

MOULINS AVIS DE LA KOMMANDANTUR

Quelques règles concernant la circulation : 1. Dans toutes les rues et sur toutes les routes les voitures militaires passent les premières. Les civils conduisant des voitures doivent toujours faire attention pour ne pas gêner la circulation des véhicules militaires généralement assurés rapides. 2. Les véhicules doivent rester dans les parties des rues, routes, etc., qui leur sont réservées. S'ils veulent franchir la rue, ils doivent faire cela de façon à ne pas gêner la circulation militaire. Il est absolument défendu de stationner aux carrefours comme sur la clause 86, etc. Les rues servent d'abord au trafic, et bien plus tard aux promeneurs et à eux réunions des commerçants et badauds. 3. Il faut tenir sa droite. Accoutumez-vous à une certaine discipline du trafic, déjà pour éviter des accidents. LES DELEGUES DU GOUVERNEMENT A PARIS, SONT NOMMES M. Noël, ambassadeur de France a été désigné comme délégué général auprès du chef d'administration allemande en territoire occupé. Il est assisté de deux délégués, M. Barnaud, inspecteur des Finances et de M. Deroy, directeur général de la Caisse des dépôts

SUR LA SOMME

Au cours d'une première série d'opérations, commencée fin mai, on entreprit la réduction des têtes de pont de nos divisions charnières en partie reconquises. Les résultats attendus ne furent pas obtenus en raison de la présence dans les têtes de pont d'une masse d'armes anti-chars et de l'action ininterrompue de l'aviation de bombardement ennemie. Le 5 juin, la nouvelle bataille s'engagea. Elle commença sur la Somme, s'étendit vers l'Est, gagnant l'Ailette et la Marne. Les premiers jours, nos forces de la Somme résistèrent à tous les assauts. En la limite des régions boisées, que nos armées épousées purent se rétablir. Malheureusement, l'insuffisance des effectifs nous empêcha de nous maintenir pas d'écarter une longue résistance. Et cependant, nos divisions qui luttent depuis une semaine contiennent

SUR LA SEINE ET LA MARNE

Le 10 juin, nous devons nous replier sur la Seine et sur la Marne. Cette retraite s'exécute comme dans les Flandres, pas à pas, en défendant farouchement la terre de France. Mais l'absence de toute unité de deuxième échelon pesa lourdement sur la brèche. Durant plusieurs jours, il leur faut marcher et se battre sans trêve, sans repos. C'est seulement sur la Seine en aval de Paris et au nord de la capitale, à la limite des régions boisées, que nos armées épousées purent se rétablir. Malheureusement, l'insuffisance des effectifs nous empêcha de nous maintenir pas d'écarter une longue résistance. Et cependant, nos divisions qui luttent depuis une semaine contiennent

EN CHAMPAGNE

En Champagne, la poussée des engins mécaniques allemands de part et d'autre de Reims avait débordé nos divisions qui ne purent coordonner leur action sur la Marne. Par les brèches ainsi créées, l'ennemi poussa d'emblée sur Sézanne et Romilly et à l'est vers le plateau de Langres. Le harcèlement incessant de l'aviation diabolique nous empêcha de nous replier en luttant avec acharnement. Partout, les attaques allemandes furent contenues, des pertes sévères furent infligées. Mais la manœuvre des divisions blindées sur les flancs et les arrières de nos unités obligeait celles-ci à se déployer pour échapper à la menace d'encerclement. La manœuvre en retraite se prolongea au sud de la Loire où l'armée française luttait courageusement, au moment où furent entamées les négociations d'armistice. EN LORRAINE ET EN ALSACE En Lorraine et en Alsace, nos armées de l'Est coupées du reste de nos forces soutinrent des combats vaillants, souvent victorieux. Mais épuisées, sans munitions, manquant de vivres, et succombant sous le nombre, elles durent le 22 juin s'incliner devant leur adversaire. Le monde entier a suivi la lutte gigantesque engagée de la mer au Rhin, avec une attention passionnée. Il sait que nos armées furent et prises avec une masse de divisions, d'engins blindés,

Activité diplomatique à Berlin

Arrivée du comte Teletki La situation diplomatique internationale est dominée par la présence en Allemagne du comte Ciano, ministre italien des Affaires étrangères, venu conférer avec le chancelier Hitler et ses conseillers sur l'organisation de l'Europe. L'Agence télégraphique hongroise communique que le comte Teletki, président du Conseil et le comte Csaky, ministre des Affaires étrangères, sont parvenus à l'Allemagne. Les meilleurs bien informés de Budapest déclarent que le voyage en Allemagne du président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères a un caractère officiel. Les hommes d'Etat hongrois auront des entretiens avec les dirigeants allemands.

Article unique du projet

L'Assemblée Nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes la nouvelle constitution de l'Etat français.

Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées. La nouvelle constitution fixera elle-même le mode de ratification par la Nation.

Le Conseil des Ministres qui s'est réuni à Vichy, avait pour objet de permettre à M. Pierre Laval de soumettre à la signature du Président de la République, le projet de résolution qui doit être soumis à l'Assemblée Nationale. Au cours de ce même Conseil des Ministres, ont été également signés par le Président de la République les projets de résolution qui doivent être votés par la Chambre et le Sénat, projets déclarant qu'il y a lieu de réviser la Constitution.

La séance de la Chambre Une allocution émue de M. Herriot

La Chambre s'est réunie sous la présidence de M. Edouard Herriot. Celui-ci a d'abord prononcé une allocution dans laquelle il a évoqué les malheurs de la Patrie et affirmé la volonté du pays de préparer des jours meilleurs. Depuis notre dernière réunion, a dit le Président de la Chambre, un immense malheur a frappé notre pays. Chacun de nous a éprouvé une douleur plus forte que toutes celles qu'un Français eut jamais à connaître. La dignité que nous entendons garder ne s'empêche pas d'avouer la profondeur de notre souffrance. Il a ensuite prononcé l'éloge funèbre de M. Félix Grati, député de la Mayenne, qui mourut au Champ d'honneur et de M. Paul de Saint-Martin, député du Gers, mort à Toulouse en service commandé.

La séance du Sénat Un bref discours de M. Jeanneney

Le Sénat s'est réuni sous la présidence de M. Jeanneney. Ce dernier a prononcé une courte allocution : « Le sort de la France, a-t-il dit, est terrible. En aucun temps, notre malheur n'a été plus grand. Mettons-nous à la besogne pour forger à notre pays une âme nouvelle, accroître ses forces, développer ses valeurs morales, établir l'autorité tout court. Ce n'est pas aujourd'hui seulement que le relèvement de la France dépend de nous, mais les enfants ne pourront avoir plus d'attaches que nous en avons apporté à la terre de France, à ses libertés, à son patrimoine séculaire. Messieurs, Vive la France ! » Après cette allocution du président Jeanneney, M. Laval, vice-président du Conseil a refusé l'expulsion qu'il avait fait devant la Chambre. Il a déposé le pro-

La séance de la Chambre Une allocution émue de M. Herriot

Le projet de révision de la Constitution a été transmis à la Commission du suffrage universel. La séance fut suspendue pendant une heure. A la reprise, M. Jean Mistler, rapporteur de la Commission, a donné l'avis unanimement favorable de cette dernière. Mise aux voix, la révision a été adoptée par 395 voix contre 3 sur 398 votants. M. Pierre Laval, vice-président du Conseil, propose que demain, au cours d'une réunion générale préliminaire de la Chambre et du Sénat, il soit procédé à la discussion du projet de révision de la Constitution du suffrage universel de sa décision unanime. Le vice-président du Conseil déclare ensuite, aux applaudissements de l'Assemblée qu'il applaudit que la même unanimité se réalisera à l'Assemblée Nationale.

La séance de la Chambre Une allocution émue de M. Herriot

Le projet de révision de la Constitution a été transmis à la Commission du suffrage universel. La séance fut suspendue pendant une heure. A la reprise, M. Jean Mistler, rapporteur de la Commission, a donné l'avis unanimement favorable de cette dernière. Mise aux voix, la révision a été adoptée par 395 voix contre 3 sur 398 votants. M. Pierre Laval, vice-président du Conseil, propose que demain, au cours d'une réunion générale préliminaire de la Chambre et du Sénat, il soit procédé à la discussion du projet de révision de la Constitution du suffrage universel de sa décision unanime. Le vice-président du Conseil déclare ensuite, aux applaudissements de l'Assemblée qu'il applaudit que la même unanimité se réalisera à l'Assemblée Nationale.